

COVID 19

Entre le secrétaire d'Etat à la Fonction publique et les organisations syndicales représentatives

Intervention CGT Mireille Stivala

1

Monsieur le secrétaire d'Etat,

En préalable, une réaction sur deux annonces que vous nous faites ce jour dans votre intervention introductive à notre réunion, sur le versement d'une prime et la pose imposée pour les salarié.e.s et agent.e.s qui seront débattues en conseil de ministre demain. Une fois de plus, elles arrivent sans au préalable une consultation de notre part, vous nous informez ce jour des dispositions que vous voulez soumettre aux parlementaires, nous notons que les engagements de la part du gouvernement de consultation des organisations syndicales sur ces points n'ont pas été tenues.

Quelques premières réactions de notre part sur ces sujets, sans avoir le temps d'analyse complète sur les éléments que vous nous avez livrés rapidement, mais nous prendrons le temps de les commenter de manière plus complète et très critique. Concernant la prime, nous notons un traitement différencié entre les versants de Fonction Publique et un traitement différent selon la situation administrative des travailleuses et travailleurs pendant la crise, écartant de fait une grande partie des personnels en ASA. De plus, le montant versé sera basé sur des notions de présentisme, et modulable ce qui pour la CGT n'est pas entendable. Concernant la pose imposée de congés, même constat, traitement différencié selon le statut administratif des personnels, seule la FPH n'est pas concernée, nous vous rappelons que pour la CGT, nous refusons totalement les mécanismes de retrait de jours de congés ou RTT. Les salarié.e.s et les agent.e.s n'ont pas à payer les conséquences de cette crise dont elles et ils ne sont pas responsables.

Suite aux annonces du président de déconfinement progressif à partir 11 mai alors que de très nombreux travailleuses et travailleurs demeurent aujourd'hui sans protection, nous vous disons que ne sommes pas dupes quant aux véritables motifs de la réouverture des établissements d'enseignement, des crèches, voire d'autres secteurs de l'économie qui ne sont pas jugés d'utilité vitale dans la période. Nous pensons que ces décisions ne sont pas guidées par des considérations de santé publique, mais vont permettre aux parents de retourner au travail pour des raisons économiques. C'est une décision lourde de conséquences. Il est incohérent et dangereux de rouvrir les établissements d'enseignement et crèches, d'autres activités économiques, alors que le gouvernement anticipe que le virus circulera toujours et tient un autre langage sur d'autres pans de l'activité comme le démontrent les annonces de maintien de la fermeture des lieux accueillant du public et des

universités. Quelles garanties pensez-vous donner aux enfants personnels des établissements et parents pour empêcher la circulation de la pandémie dans les établissements scolaires et transports en commun ?

Nous demandons avec insistance de la transparence sur la fourniture, la disponibilité des tests, des médicaments et la répartition des moyens de protection adaptés aux besoins des professionnels au contact du public, aujourd'hui et dans les semaines à venir. Le ministère doit disposer de bilans et d'éléments de prospective à ce sujet, nous en demandons communication aux organisations syndicales. Car malgré les annonces, il manque toujours ce matériel pour de nombreux personnels. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas imaginer un déconfinement si la garantie n'est pas remplie d'avoir les moyens et matériel nécessaires pour les prochaines semaines.

Nous exigeons la reconnaissance du Covid19 comme maladie professionnelle, maladie imputable au service ou accident du travail pour tous les agents malades et celles et ceux qui le seront. En effet, la position sur ce sujet du gouvernement - *« Les reconnaissances de maladies professionnelles avec des procédures spécifiques, seront étudiées uniquement pour les personnels soignants et de santé, les EPHAD et aides à domicile et éventuellement élargies aux travailleurs sociaux. »*, formulée durant la réunion du vendredi 10 avril en présence du Président - écarte de fait non seulement dans ces secteurs de nombreux salarié.e.s en exercice, en contact avec le public et beaucoup d'autres dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique. Cette situation est inacceptable.

Nous demandons le recensement des fonctionnaires, salarié.e.s malades et décédés. Sur ce point, la CGT a à plusieurs reprises interpellé et nous n'avons toujours pas des éléments statistiques que nous voulons voir figurer dans les annonces faites par le directeur général de la santé.

Nous ré-insistons sur la lisibilité des plans de tests COVID 19 des personnels en commençant par les plus exposés, plans qui doivent être effectifs et visibles.

Nous réitérons notre demande de libre circulation des délégués syndicaux : nous demandons à nouveau et en urgence un cadre ministériel le permettant

Nous réitérons fermement notre opposition au projet d'agenda social soumis la semaine dernière. Nous demandons avant d'engager la reprise de l'agenda social : l'arrêt des réformes engagées ; un cycle de bilan de la crise sanitaire et de construction de perspectives pour la Fonction publique ; une négociation salariale.

Compte tenu notamment des besoins renforcés de financement de la Sécurité sociale, nous réaffirmons que c'est bien par l'augmentation de la valeur du point d'indice et les cotisations sociales supplémentaires ainsi générées que doit passer la reconnaissance du travail des personnels. Et nous sommes très inquiets des annonces faites en termes de renoncement de ressources fiscales et d'exonérations de cotisations sociales dans la période qui sont des éléments qui vont être des ressources manquantes pour notre système de santé, de protection sociale et les services publics .

Compte-rendu de la réunion

Introduction O. DUSSOPT

Nous allons commencer par ce qui va être annoncé concernant les primes.

Sur les éléments d'informations : je vous ai indiqué que nous avons publié le 9 avril un décret sur la durée maximale de la durée des occupations de direction de l'Etat durant la période de crise sanitaire.

Je dois aussi indiquer qu'à la suite d'observations faites au Conseil d'Etat, nous avons dû intégrer dans le décret relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et relatif à l'obligation de plan d'action sur l'égalité professionnelle qui avait été examiné en conseil des ministres le 19 décembre, un changement d'échéance fixé au 30 décembre 2020 au 30 juin 2021. Le conseil d'Etat nous demandant de tenir compte de l'impossibilité d'avancer sur cette question-là pour les administrations qui n'avaient pas mis en place de tels plans. Par ailleurs, il y aura une circulaire pour accompagner le dispositif dans lequel nous indiquerons les temps d'actions qui seront finalisés au 30 juin 2021 et qui iront jusqu'au 31 décembre 2023. Ce qui nous permettra de retrouver ensuite une durée maximale de trois ans avec des années civiles qui seront beaucoup plus compréhensibles pour tout le monde.

Nous travaillons sur des dispositions particulières sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche pour la gestion des contractuels dans le cadre de textes législatifs que nous aurons à adopter ultérieurement.

Nous gardons un œil attentif sur d'autres sujets, notamment les réunions des instances de dialogue social. J'ai eu l'occasion de rappeler aux DRH des différents ministères les attentes que vous aviez pu exprimer.

Question des assistants familiaux : il y a un point aujourd'hui même qui est en cours entre le cabinet d'Adrien Taquet, chargé de la petite enfance et les représentants associatifs de l'accueil familial. J'aurai donc l'occasion de revenir vers vous, mais nous les avons informés des interrogations qui étaient les vôtres pour que ce soit intégré dans le travail qu'Adrien va mener avec ces acteurs de l'accueil familial.

La réforme de l'organisation territoriale qui a été reportée au 1er janvier 2021 en métropole. Par contre en Guyane, les textes d'entrée en vigueur de cette réforme ont été publiés. Les arrêtés préfectoraux ont également été pris par le préfet de Guyane. Une partie conséquente des chefs de service a été nommée et les autres chefs de service sont en voie d'être nommés. Donc, depuis le 1er janvier 2020, la réforme est effective en Guyane puisqu'elle avait été pensée avant celle de la métropole. Nous sommes dans la finalisation et non pas dans la mise en œuvre d'une réforme sur ce territoire.

Les reprises des services collectifs au sein de l'ONF à partir du 14 avril : le directeur de l'ONF a signé un accord de reprise du travail avec les OS majoritaires. Nous avons vu avec le cabinet du ministre de l'agriculture et l'alimentation pour avoir un état des lieux des garanties apportées aux agents en termes de sécurité afin de s'assurer d'une reprise dans de bonnes conditions. Je n'ai pas encore cet état des lieux, mais je sais que le ministère de l'agriculture y est particulièrement attentif.

Les payes : la DGFIP met en place une organisation efficace et même exceptionnelle pour la période de façon à ce que, dès la fin du mois de mai, nous puissions être dans un processus de régulariser un maximum de paye et d'intégrer très vite, à l'échelle de ce que nous connaissons habituellement, les éléments tels que les heures supplémentaires, les changements d'échelons, les promotions et faire en sorte que les régularisations auxquelles nous nous étions engagées pour la fin de la période que nous connaissons soient aussi rapide que possible, dès la paye de mai. C'est une bonne nouvelle et un gros travail est fait entre la DGFIP et les DRH pour pouvoir garantir ce retour à la normale dès la fin du mois de mai.

Les primes auxquelles le Président de la République s'est engagé. Ce système de primes ne relève pas de la loi, mais de textes réglementaires et donc il n'y aura pas de textes présentés demain en conseil des ministres, mais le 1er ministre aura l'occasion de revenir dans la journée de demain sur ce qui est prévu en la matière. Nous prévoyons trois dispositifs qui correspondent aux trois versants de la Fonction publique :

- Fonction Publique de l'Etat : nous prévoyons le versement par l'Etat d'une prime aux agents qui ont connu un surcroît d'activité durant la période de confinement. Cela signifie, et vous l'avez compris, que cela exclut les agents qui sont en ASA, mais que cela n'exclut pas, par principe, les agents qui sont en télétravail, puisque nous savons que ponctuellement certains agents en télétravail peuvent avoir une intensité de travail très importante durant cette période. Nous avons prévu de confier à chaque ministère le soin de définir le montant de la prime. Cette prime sera modulable en trois tiers, en fonction non seulement de l'engagement et de cette charge importante, mais aussi pour tenir compte du fait que dans un certain nombre de ministères, les choses ont été organisées en équipe ou en roulement et que certains agents auront fait 1/3 de la période de confinement, d'autres 2/3. Nous souhaitons pouvoir donner aux gestionnaires, et aux chefs de service cette possibilité de modulation par fractionnement de trois tiers. Cette prime sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales. C'est prévu par le PLFR parce qu'il fallait un véhicule législatif pour le permettre et que chaque ministère aura donc à définir le périmètre des agents éligibles à la prime. C'est le premier dispositif qui prendra la forme d'un décret et d'un article du PLFR pour l'exonération fiscale et sociale.

- Fonction Publique Territoriale : Nous sommes sur un dispositif jumeau avec une prime plafonnée à 1000,00 € qui sera modulable à la discrétion de leurs assemblées délibérantes et comme cela est toujours le cas dans la FPT, ce sont les assemblées délibérantes qui décideront à la fois du principe de la prime, de son montant dans la limite du plafond et des agents éligibles, ceux ayant eu un surcroît d'activité dans leurs services. Cette prime, comme pour les agents de l'Etat sera exonérée d'impôt et de cotisations sociales.

- Fonction Publique Hospitalière : nous travaillons à un dispositif spécifique qui permettra d'une part, et dans un délai rapide, de payer les heures supplémentaires des personnels hospitaliers alors qu'habituellement, dans l'immense majorité des cas, ils sont invités soit à récupérer, soit à placer en CET les heures supplémentaires réalisées. Et d'autre part à attribuer une prime d'un montant qui sera plus élevée que dans la Fonction publique d'Etat. Le ministre de la Santé aura l'occasion après le conseil des ministres de demain de préciser le montant, la manière dont celle-ci sera modulable en fonction du fait qu'un établissement accueille des malades du Covid ou pas. Il est prévu aussi que cette prime soit étendue non seulement à l'hôpital de manière générale mais aussi aux EHPAD. Sur ce point il y a encore des arbitrages à rendre, vous savez la complexité du secteur médico-social et le ministre de la santé aura l'occasion de s'exprimer directement.

Les congés : sera présentée, demain en conseil des ministres, une ordonnance avec la volonté d'un dispositif qui sera convergent avec ce qui a été mis en place dans le secteur privé. Dans le secteur privé, l'ordonnance du 27 mars prévoit la possibilité pour l'employeur, dans le cadre d'un accord d'entreprise ou de branche, d'imposer la prise de congés pendant la période de confinement à hauteur de 6 jours de congés payés maximum, et à hauteur de 10 jours de repos (RTT ou jours de récupérations). Donc, 10 jours maximum sur un total de 16.

Nous avons proposés, et je proposerai demain en conseil des ministres, une ordonnance qui s'organise ainsi :

- les agents de l'Etat en ASA depuis le 16 mars et jusqu'au 16 avril se verront décompter, et de manière rétroactive, 5 jours de RTT.
- Les agents de l'Etat en ASA après le 16 avril pourront se voir imposer par l'employeur public qu'est l'Etat, 5 jours de RTT ou de congés payés pendant la période de confinement.
- Pour les agents qui sont en télétravail, il n'y aura rien de rétroactif. Par contre, les chefs de service pourront s'ils le souhaitent ou si c'est nécessaire imposer la prise de RTT ou de congés payés à hauteur de 5 jours, comme pour les agents en ASA, durant la période de confinement. Je précise que pour un agent en télétravail qui se verrait imposer 5 jours de congés payés ou de RTT, il faut que ce soit 5 vrais jours de congés payés ou de RTT, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'appels téléphoniques ou de Visio pendant cette période.
- Pour les agents qui sont en ASA et qui ne disposent pas de jours de RTT, soit parce qu'ils n'en ont pas assez, soit parce qu'ils sont dans un système qui ne génère pas de RTT, il n'y a pas de caractère rétroactif, mais ils peuvent être amenés à se voir imposés la prise de jours de congés pendant la période de confinement entre l'ordonnance en conseil des ministres et la fin du confinement.

Je précise que ce dispositif ne concerne bien évidemment pas les agents dont l'activité est maintenue, les agents en présentiels ou dans le cadre de PCA, il n'y a que les agents en télétravail sous réserve de nécessité de service qui pourront se voir imposer 5 jours dans la période qui s'ouvre. Cela ne concerne pas les enseignants, puisque les enseignants ont un temps de travail calculé en heure par an et il est hors de question de rentrer dans une logique de jours, comme je viens de l'expliquer pour les autres agents.

Cela ne concerne évidemment pas la Fonction publique hospitalière, dont on sait les uns et les autres, que ce n'est pas dans cette période qu'on imaginerait imposer la prise de jours de congés ou de RTT.

J'ajoute que parallèlement à tout cela, vont être prévues un certain nombre de dispositions notamment le fait de pouvoir proratiser les dix jours que je viens d'évoquer (5+5) en fonction du nombre de jour d'ASA par rapport aux nombres de jours travaillés. Là aussi, on tient compte du fait que des agents ont pu être placés en ASA durant une période, puis appelés à travailler durant une autre période. Donc, on proratisera ainsi. Nous allons tenir compte aussi d'un prorata en fonction des arrêts maladie et d'un prorata pour les temps partiels puisqu'évidemment, on ne va pas imposer 10 jours à quelqu'un qui serait sur un temps partiel.

Enfin, mais ce n'est pas dans l'ordonnance, ce sera une mesure par décret : nous voulons gérer et régler la question des reliquats de congés 2019 et des congés annuels générés durant les ASA. Nous allons proposer par décret que les congés, quel que soit leur nature, des congés payés ou des RTT non pris en 2019 soient automatiquement basculés sur le

CET des agents. Nous allons aussi proposer que les 2,5 jours de congés annuels générés par mois d'ASA soient automatiquement inscrits en CET et pour accompagner cette disposition, nous allons bien évidemment déplaçonner le CET, tant sur le stock de 60 jours maximum, que sur le flux de 10 jours maximum i l'on ne déplaçonne pas, il y aurait un risque que des agents perdent le bénéfice de ces jours. Ce n'est évidemment pas notre intention.

Je précise, que les jours de RTT qui sont mobilisables par les employeurs publics, sont à la fois des jours de RTT au titre l'année 2020, mais cela pourrait être aussi des jours de RTT placés en CET. C'est une modalité qui permet de faciliter la gestion de tout ça.

Précision, une réunion aura lieu jeudi avec les OS du MACT. En aucun cas, nous ne refaisons ensemble une autre réunion jeudi.

6

INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

CFDT :

Pourrions-nous disposer de vos propos par écrit, sans rien dévoiler de plus précis demain pour le conseil des ministres. Mais, juste un petit verbatim car cela nous aiderait.

Merci des réponses et des précisions apportées avant les deux points.

Sur les congés, inutile de vous dire que c'est un dispositif qui va susciter des réactions. Des réactions qui existent déjà avant même que ce dispositif ne soit mis en place. Nous avons déjà pu noter un zèle de certains des employeurs, des responsables RH et autres à s'emparer et mettre en œuvre les dispositions de l'ordonnance qui concerne le secteur privé, le tout sans le moindre dialogue social ni le moindre dialogue RH. Le seul message adressé par certains à leurs agents depuis le début du confinement était de renoncer à 5 ou 6 jours de congés. Ce ne sont pas des modalités qui sont de nature à faciliter ce genre de disposition qui déjà est pour le moins contraignante. Nous vous demandons de faire respecter le dialogue social, d'autant que plus rien n'empêche la réunion dématérialisée des instances. Nous souhaiterions que soit ajouté au dispositif que vous nous avez décrit un délai de prévenance. Alors, c'est peut-être trop tard pour la période du 16 mars au 16 avril, mais pour la période qui s'ouvre, ce n'est pas trop tard. Il nous semble que c'est la moindre des choses.

Il nous faudra des précisions entre les jours de RTT et les jours de congés. Il nous a été très difficile de noter à la volée.

Il a été beaucoup question de demandes d'agents qui demandaient à suspendre les congés qu'ils auraient posés d'ores et déjà et les instructions envoyées pour la Fonction publique d'Etat par la DGAFP était très claire : les congés posés ne peuvent pas être décalés, repris, suspendus,... Or, là, on souhaiterait qu'ils fassent partie des jours mentionnés. Il ne s'agit pas d'imposer une double peine à ceux qui auraient anticipé le dépôt de jours de congés. Car, on anticipe pour permettre le bon fonctionnement et la bonne organisation services.

La question des primes : il nous faudrait des précisions. Une première réaction, on voit que certaines décisions sont laissées à la main soit des ministères, soit des collectivités

territoriales. Là encore, on souhaite que les instructions qui seront données et les textes qui seront pris mentionnent le dialogue social.

Une première question : vous parlez d'un décret pour la FPE, j'imagine qu'il y en aura un pour la FPT, pour la FPH, on n'a pas encore de détail sur le dispositif législatif ou réglementaire. Mais, ces décrets, est-ce qu'ils seront soumis aux instances ? Donc, au Conseil Supérieur et au Conseil Commun.

Autre chose : la reconnaissance des agents, c'est une prime. On voit les réactions qui vont être suscitées (les agents en présentiel, les agents en télétravail, des montants qui ne seront pas forcément les mêmes d'un versant à l'autre) et pourtant on sera sur un même territoire, avec parfois des agents qui travailleront en grande proximité, par exemple les EHPAD. Il faudrait absolument du dialogue social.

Mais également comprendre que la reconnaissance dont les agents ont besoin ce sera certes du matériel et une prime, certes exceptionnelle mais qui restera très symbolique par rapport à ce qui aura été vécu durant la période. Mais, certains nous feront part aussi de leur besoin de temps pour après, particulièrement dans le versant hospitalier. Du temps pour récupérer, y compris psychologiquement.

Une dernière demande sur ces primes. Elle concernera les fonctionnaires, mais concernera-t-elle les agents contractuels ? Nous espérons que c'est le cas, sinon, il faudrait l'inclure lors des prochaines annonces.

Nous avons d'autres demandes sur d'autres sujets :

- Le dialogue social, nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion de la FS4, d'une réunion CCHSCT pour le versant Etat. Des réunions précédées d'envoi d'information aux membres de ces instances.
- Si les retours sont positifs sur les échanges informels organisés de manière généralisés par les instances. Il y a trop peu de réunion d'instances de proximité, dans les établissements et même dans les établissements hospitaliers. L'organisation du travail n'est pas discutée, les décisions trop peu partagées. Cela devient trop difficile à vivre. Il nous semble important de ré-impulser la nécessité du dialogue social en proximité et de tenir compte dans ce dialogue social de l'humain et pas seulement de jours de congés que l'on viendrait imposer. Même si c'est dans un souci qui peut être louable.

Tout ce dialogue social doit aussi permettre de préparer le 11 mai, la sortie du confinement. Ce ne sera pas une surprise, la CFDT souhaite un cadrage. Nous souhaitons construire un protocole de fin de confinement. Nous ne souhaitons pas que le gouvernement prenne 15 jours à les construire avant de nous en informer, c'est qu'on puisse le construire collectivement, ensemble. Il nous semble qu'à notre niveau, il faudrait prévoir un cadrage pour ces protocoles. Que ces protocoles soient négociés idéalement en proximité. C'est une demande forte. Comment on définira l'ordre des priorités dans la reprise. Comment est-ce qu'on tient compte de ce qui a été annoncé hier soir par le président de la république : l'absence d'hébergement par exemple avec la fermeture des hôtels et des restaurants. Des interrogations qui subsistent sur les transports et leurs organisations. Comment on pourra tenir compte des contraintes propres des services mais aussi de l'environnement dans lequel va se faire la reprise. Comment on pourra tenir compte et prendre en charge les dégâts psychologiques des agents. Mais aussi ceux qu'auront subis les usagers auxquels les agents auront à faire face. (Education Nationale, atsem, Agents des cantines qui devront accueillir des enfants qui auront vécu des périodes très difficiles).

Autre questions : les protections. Mettre en place des formations à distance et des supports pédagogiques. Equiper les gens, c'est bien. Mais, on voit bien que lorsque l'on n'est pas formé à l'utilisation des protections, on les utilise mal. C'est indispensable pour réussir le déconfinement et mettre en place les 6 prochains mois.

Il ne pourra pas y avoir de reprise dans les conditions optimales, sans dialogue social à tous les niveaux.

La date du 11 mai, il ne faut surtout pas que cette date ouvre à des anticipations de sorties mal préparées. On ne sort pas du confinement avant le 11 mai.

FO :

Réitère les dernières demandes de compte rendu des réunions téléphonées.

Il y a une généralisation de modification de situation des agents (de télétravail en ASA ; d'ASA en télétravail, de télétravail en présentiel...).

Il y a toujours un défaut de matériel de protection. Ce n'est pas possible qu'après autant de temps, ce problème ne soit pas mieux résolu.

Il y a une dissonance entre les propos du Président de la République et les propos tenus dans cette réunion. Il nous est dit hier qu'il faut que les choses fonctionnent différemment, revoir les grands principes, que la marchandisation et l'économie ne peuvent pas être la règle de tout et pour nous, dans la FP en sortant de cette conférence, rien n'a changé. Il n'y a aucune remise en cause de la loi de transformation de la Fonction publique. Pas de modification de l'agenda social.

Pour le déconfinement, nous avons bien compris que le 11 mai n'était pas une date gravée dans le marbre et nous veillerons à la manière de faire revenir les agents dans les services. Nous avons été très surpris de l'annonce faite pour la réouverture des écoles, même si ce n'est pas toutes en même temps. Alors que lors d'un CHSCT ministériel, il a été dit que l'on ne pourrait pas rouvrir les écoles tant que l'on ne pourrait pas faire un dépistage complet des élèves et des enseignants.

Demande d'autorisation spécifique pour les permanents syndicaux.

Sur vos interventions :

- Sur la prime, une incompréhension : la FPT aurait un plafond de 1 000,00€, la FPH aurait plus que la FPT, et l'on ne sait pas de combien est le plafond de la FPE. Cette prime serait pour tous les agents en présentiel, ou juste ceux qui auront un surcroît de travail. Nous sommes opposés à ce que l'on distingue les agents entre eux. Il est évident que les personnels non titulaires ne doivent pas être oubliés.

- Les congés, votre annonce dépasse ce que nous pouvions imaginer. Nous ne sommes pas dans la loi de crise sanitaire du 23 mars qui mettait 6 jours de congés dans le privé. Mais là, on se retrouve, du jour au lendemain, sans aucune discussion, sous prétexte d'une souplesse que permettent les textes réglementaires de la Fonction publique, à avoir des congés imposés de manière rétroactive ou future. Avoir des congés qui pourraient être reversés de manière automatique dans les CET. Que faire avec les agents qui n'ont pas de CET ?

- J'espère que nous n'aurons pas trop d'agents tombés malades ou décédés, car aujourd'hui, la seule chose à leur proposer est une prime aléatoire diversifiée selon les situations, et des pertes de jours de congés.

Ce qui se passe aujourd'hui est en total décalage avec ce qui se passe sur le terrain et les annonces faites par le Président de la République. FO ne cautionne aucune des annonces que vous avez pu faire aujourd'hui.

UNSA

Nous préférons une réunion comme celle de ce soir, plutôt qu'apprendre dans la presse un certain nombre d'annonces.

Nous n'avons pas entendu le niveau de la prime pour la FPE.

Certaines collectivités ont déjà anticipés le retrait des jours de congés.

Nous avons des questions sur le télétravail pour les congés et pour les primes.

Un constat, les annonces que vous nous faites ne sont pas liées à une concertation. Il n'y a pas de dialogue social et nous le regrettons. C'est une différence majeure avec le secteur privé. En effet, dans le privé, il y a eu discussion branche par branche en ce qui concerne les congés. Pour les 5,5 M d'agents, une nouvelle fois, il n'y a aucun dialogue.

Dans les questions : qui détermine les critères de surcroît de travail ? Ce sont les employeurs, les chefs de service,... Nous souhaitons une réflexion autour des CT et un vrai dialogue social.

On est contrarié, quand on écoute le Président de la République, ce que nous avons fait avec attention. Nous avons entendu le mot « reconnaissance de l'engagement des agents publics durant cette crise et pour l'intérêt commun y compris en respectant le confinement ». Et là, nous constatons que les agents qui sont confinés et qui sont en ASA ne vont pas bénéficier de primes et avoir des jours de congés retirés. Il y a une incohérence entre les propos du président et les propos que vous nous tenez aujourd'hui.

Parallèlement dans les propos du président, nous avons retenu le 11 mai comme point d'horizon qui nécessitera que très rapidement des perspectives soient données aux agents. Nous demandons d'être associé, par l'intermédiaire des CHSCT à l'établissement des mesures préventives et préparatoires au déconfinement. Le dialogue social doit être au cœur de la stratégie. Nous avons déjà des questions :

- Testing
- Matériel nécessaire
- Déplacements domicile-travail
- Médecins du travail et inspecteurs santé et sécurité au travail soient associés aux cellules de crises
- Reconnaissance comme maladie professionnelle ou accident Imputable au service pour l'ensemble des agents Absence de prévoyance dans la FP.
- Comment se déplacer, selon les annonces faites hier entre les DOM et la métropole.

La question de fond : l'ensemble des agents (Fonctionnaires ou Contractuels) doivent être reconnus. Réflexion autour des primes pour tous les personnels, quel que soit leur statut. Mais il est peut-être encore temps que la question des congés soit traitée dans le cadre d'un véritable dialogue social et non pas imposé comme cela semble être le cas dans ce que vous venez de nous dire.

FSU :

Pourrions-nous avoir un document récapitulatif de nos réunions ?

Sur les annonces faites :

- Réunion concernant les assistantes familiales avec leurs associations représentatives. Elles relèvent pour 90% d'entre-elles du versant territorial. Elles sont représentées par des organisations syndicales et nous aurions aimé participer à une réunion qui les intéresse.
- Primes ; inquiet de la façon dont les choses vont se passer (ex : EHPAD, la main est donnée aux employeurs, sans dialogue social)
- Les congés : nous ne partageons absolument pas les mesures que vous envisagez. Nous souhaitons que les agents, quel que soit leur situation, ne soient pas pénalisés.

10

L'imputabilité au service. Nous sommes inquiets sur la suite de ce dossier. Nous souhaitons que la mesure prise soit globale. Tous les agents des trois versants, à partir du moment où ils ont été en contact avec du public doivent avoir une reconnaissance automatique.

Inquiétude sur l'annonce d'un début de déconfinement le 11 mai, en particulier dans un certain nombre de secteurs. L'Education Nationale, mais pas que, également les crèches. Enormément d'agents sont confinés, avec une période de vacances scolaires. Le laps de temps entre la préparation concrète et le temps que ça va libérer pour que cela soit fait ne nous semble pas suffisant. Nous demandons que des garanties importantes soient données pour assurer la bonne santé des agents, des élèves et des parents.

Tout comme AMAZON, l'employeur public est en charge de l'évaluation des risques inhérents à l'épidémie et toutes les responsabilités doivent prises en la matière.

Tous les personnels en contact avec le public doivent pouvoir bénéficier des protections.

Dans quels cadres de discussions vont s'opérer ces questions ? Quel dialogue social ? A quel niveau ? Les parents des enfants non scolarisés ?

La restauration scolaire ? Formation des agents ? Circuits particuliers ?

Le télétravail : quels seront les éléments, une fois le déconfinement effectué pour arrêter le télétravail ? Quelles conditions pour le retour dans les services ?

Nous demandons la mise en place de cellules de soutien psychologique y compris pendant le déconfinement.

Le rythme de réévaluation du risque sanitaire : quels critères ? Nous demandons également tous les chiffres.

Le matériel de protection n'est toujours pas arrivé correctement dans tous les services.

En ce qui concerne les ASA, congés annuels, CET, je vous en avais parlé et je vous avais dit que nous n'étions pas d'accord. D'ailleurs, un certain nombre d'employeurs territoriaux n'ont pas attendu la sortie du décret.

Agenda Social : nous demandons la suspension de l'agenda tel qu'envoyé. Nous demandons à ce que les différents groupes de travail qui ont été sollicités soient repoussés à une date ultérieure. Nous souhaitons surtout une réunion extraordinaire sur la situation sociale, sanitaire et du conseil national des services publics.

EHPAD : extrêmement inquiets de la situation dans les EHPAD. Visite des personnes en fin de vie.

Aide sociale à l'enfance et assistantes familiales : Dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, la situation est extrêmement compliquée. Les assistantes familiales qui ont au moins trois enfants à la maison devraient bénéficier d'une aide spécifique, c'est-à-dire d'une auxiliaire de vie qui viendrait les aider

SOLIDAIRES

Les points évoqués la semaine dernière restent valables.

Vos annonces :

- Nous dénonçons toujours l'imposition des jours de congés et de RTT. C'était déjà le cas pour le secteur privé, c'est donc la même chose pour le secteur public. Ce texte ne nous semble absolument pas normal.
- Nous dénonçons toujours la position sur les ASA. Alors qu'il y a des administrations qui ont décidées de ne pas prendre de jours de RTT en déduction des ASA.
- Au-delà, vous nous indiquez que les décisions vont être prises en conseil des ministres demain, sans aucune discussion avec les organisations syndicales. Vous nous avez indiqué la semaine dernière que vous étiez en train de travailler qu'il y avait des discussions interministérielles. Et finalement, vous nous annoncez directement le passage en conseil des ministres et des ordonnances. C'est assez révélateur de cette manière de fonctionner au-delà du point hebdomadaire qui est fait sur le coronavirus, et qui finalement est assez faible en matière de discussion.
- Les primes ; cela va générer des problèmes entre versants et agents. Cela va créer des dissensions. Personne ne choisit les missions qu'il exerce. Il n'y a pas de raisons que certains touchent et pas d'autres. Cela a même un caractère quasi mesquin, dire que l'on va proratiser Des choses pas très belles et à la tête du client. Au-delà des primes, nous voulons une revalorisation des carrières.

Plus généralement, il faut un autre projet pour la Fonction publique.

Cela fait déjà un mois que nous sommes confinés. Nous allons encore l'être pendant un mois. Nous réitérons que seules les missions essentielles doivent être exercées.

Toujours pas de matériel de protection. La santé des agents continue d'être mise en danger. Le déconfinement pour le 11 mai est très flou.

On entrevoit la volonté de satisfaire le patronat.

Pour tous les agents publics, il faudra le matériel nécessaire. Les gestes barrières ne suffisent pas. Il faut des distanciations sociales, quels sont les aménagements ? Les agents doivent bénéficier de tests systématiques et autant de fois que nécessaires.

Dans les établissements scolaires, les enfants et les personnels manquent déjà de savon en temps normal, alors qu'en sera-t-il ?

Aucune administration ne doit rouvrir sans que toutes les mesures de protection soient réunies. Il ne faut pas que les agents mettent leur vie en danger. Nous engagerons les agents à exercer leur droit de retrait à chaque fois que les conditions ne seront pas réunies pour une reprise dans des conditions correctes du travail.

Agenda social : qui commence le 18 mai (et qui coïncide bien avec la date prévue pour le déconfinement). Nous sommes dans une autre optique, et nous n'accepterons pas de rentrer dans ces discussions comme si de rien n'était. De continuer à discuter sur les textes de transposition de la loi de transformation de la Fonction publique. Nous sommes dans une autre optique, nous devons construire une autre fonction publique avec des moyens matériels, humains. En terminer avec les suppressions d'effectifs et une gestion purement budgétaire et comptable. C'est uniquement sur cela que nous souhaitons discuter à la sortie de la crise sanitaire.

FA

Sur les annonces :

- Il aurait fallu en discuter
- Nous demandons aussi les CR.
- Un EHPAD n'est pas différent qu'il soit privé ou public. Les missions pour les agents sont les mêmes.
- Primes : nous préférons la revalorisation du point d'indice et la revalorisation des grilles.
- Congés : nous n'avons pas bien compris le versant territorial.
- Interrogation sur la sortie de crise. La question des masques dans les trois versants de la FP.
- La reprise, nous souhaitons connaître toutes les modalités, mais dans le dialogue social. Une réunion du CHSCT doit être faite afin que tous les représentants des personnels puissent être informés.
- Un plan de reprise d'activité et un document doit être rédigé par le gouvernement de manière à ce que tous les agents soient traités équitablement.
- Réouverture des écoles : comment assurer la sécurité des personnels et des enfants.
- Reconnaissance en maladie professionnelle.

CGC

Annonces : Regret d'absence de dialogue social sur les sujets des congés et des primes.

Primes : nous sommes déçus que vous n'alliez pas au-delà. Nous continuons à demander une reconnaissance de tous les agents. (Y compris en ASA garde d'enfants).

Congés : les réactions sont nombreuses et les agents sont déçus. Le sujet des congés risque d'accélérer les tensions. Pour les jours RTT imposés, il y a des secteurs où les ASA sont un peu particulières (ASA réserve opérationnelle auront une double peine, surtout du personnel du Ministère de l'intérieur).

Nous vous adresserons un courrier spécifique pour la FPH, sur les primes.

Les agents qui ont repris leurs missions qui ne sont pas essentielles. Il faut un véritable matériel de protection (pas les mêmes échos que le ministère)

La reconnaissance en maladie professionnelle.

Nous demandons à être associé au plan de déconfinement.

CFTC

Demandes :

- Statistiques concernant les contaminations et
- Déconfinement incompatible
- Situation dans les EHPAD
- Aucun dialogue social

Une demande : le projet de texte présenté demain, nous aimerions le connaître

13

CONCLUSION M. O. DUSSOPT

Maladie professionnelle. Je sais qu'il y a une attente. A ce stade, j'ai mandat pour les soignants et donc la FPH.

Etat des lieux et statistiques. Ce travail est extrêmement long et fastidieux pour assurer la cohérence des informations qui nous remontent. Dès qu'il sera prêt, il sera partagé.

Assistants familiales : je me suis mal exprimé. La réunion qui a eu lieu aujourd'hui ne regroupait pas des organisations syndicales représentant les assistantes familiales salariées des conseils départementaux, mais regroupait les différentes filières d'embauche ou d'emploi du monde associatif. Plusieurs statuts privés et publics.

De manière récurrente, il y a eu des questions concernant le matériel. Nous avons un certain nombre de livraison, mais il y a un décalage entre les arrivées du matériel à l'aéroport et la livraison dans les services déconcentrés. Dans la doctrine d'emploi qui est élaborée par le secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale sur la priorité d'affectation notamment des équipements de type masque. Il y a des demandes de réunions spécifiques, dont la FS4. Aujourd'hui, je l'annonce de manière très claire et très brutale, le service du ministère de la santé qui anime la FS4 n'est pas en capacité matérielle et même physique de tenir des réunions

Il y a à nouveau une demande de réunion des instances. C'est un message extrêmement clair que j'ai passé aux DRH, aux employeurs territoriaux, pour que ces instances puissent se tenir. Notamment, maintenant que la note sur leurs réunions de manière dématérialisées a été diffusée. Toutes les conditions sont réunies pour la réunion de ces instances.

Un point évoqué par quasiment tout le monde : Le déconfinement.

Agenda Social : soumis au calendrier du déconfinement. Sur un certain nombre d'aspects les réformes sont suspendues et non pas abandonnées.

Déplacement des délégués syndicaux. Je ne comprends pas en quoi cela est majeur, puisque entre les autorisations de déplacement pour les trajets professionnels et les possibilités de réunions dématérialisées, entre les instances de dialogue social, le champ me paraît couvert. Si vous avez des exemples précis à me soumettre, j'en suis preneur.

Déconfinement : j'ai entendu vos demandes. Je ne peux pas répondre sur l'organisation précise aujourd'hui. Le Président a demandé au gouvernement de travailler à un plan de déconfinement sous quinzaine. C'est un chantier sur lequel nous sommes tous mobilisés. C'est dans le cadre de ce plan global que, y compris les questions de méthodes et les questions de transversales de méthodes dans le ministère seront arrêtées. Tout ce que vous avez dit a été noté et que nous saurons, y compris dans le cadre de cette préparation, le faire valoir pour que vos remarques soient entendues et relayées en tant qu'organisations syndicales auprès de celles et ceux au gouvernement qui préparent ce plan de déconfinement. Pour le ministère de l'Education Nationale, je ferai aussi connaître au cabinet de J.M. Blanquer.

Primes : le plafond de la FPE est à 1 000,00€ et dans la FPT c'est le même plafond.

J'ai souligné que pour la FPH, les montants seront différents et annoncés par le ministre de la Santé qui poursuit encore quelques arbitrages. Notamment pour tenir compte des remarques que certains d'entre vous ont formulées sur la diversité des employeurs.

Je confirme que pour la FPE ou FPT, les contractuels sont concernés. Dans la FPT, l'application et le respect de libre administration fait que pour les primes, il s'agit de délibération qui sont à leurs mains, tant sur le principe que sur le périmètre d'éligibilité ou la définition du montant dans la limite du plafond que le décret indiquera. Le décret qui est en cours d'écriture, donc pas disponible, est un décret qui concernera les trois versants simultanément pour qu'il y ait le maximum de coordination possible et que l'ensemble des informations soient récapitulées dans un seul et même texte. Je précise, pour la méthode, qu'à l'exception des modifications de principe quant au régime indemnitaire, les créations, par voie réglementaire, de primes en One Shot ne sont pas soumises aux instances de dialogue social.

Les cellules de soutien psychologiques vont perdurer durant plusieurs semaines après le déconfinement.

Les congés : lorsque l'on prévoit 5 jours en rétroactifs sur la période de mi-mars- mi-avril et 5 jours dans la période qui s'ouvre, on arrive à un total de 10 jours en plafond. Le secteur privé est plafonné à 16 jours. Dans le secteur privé, il est fait une différence entre les congés payés et les RTT, et l'ordonnance du 27 mars, dans ses différents articles, prévoit d'aller jusqu'à 6 jours en matière de congés payés et prévoit la possibilité d'ajouter 10 jours pour les RTT. Nous sommes à 16. Le deuxième élément de différenciation entre public et privé, qui pour le coup est à l'avantage du public. 10 est effectivement moins que 16. La prise en charge du traitement à 100% est bien plus avantageuse que la prise en charge à 84% du salaire net dans le cadre du chômage partiel, car il n'existe pas d'ASA dans le secteur privé.

Je rassure l'UNSA, il n'y aura pas de double peine. Pour les personnels en télétravail, il n'y aura pas de rétroactivité. Mais les employeurs pourront imposer la prise de congés ou RTT dans la période qui s'ouvre, mais à condition que ce soient de vrais congés.

Sur la question des congés posés par les agents qui avaient déjà posés des congés, nous allons intégrer le fait que les congés déjà validés soient décomptés des dix jours de plafond.

Nous vous ferons passer demain l'ordonnance qui sera passée en conseil des ministres demain matin. Le décret est en cours d'écriture. Il sera transmis également.